

## Appel à projets 2014

# Aider l'entourage des consommateurs de produits psychoactifs

---

*Date limite de réception des lettres de candidature: 14 mars 2014*

*Date limite de réception des dossiers de demande de subvention: 16 mai 2014*

### Contexte

À la difficulté d'entrer dans la vie d'adulte et avec, pour certains, une réelle souffrance à quitter le monde sécurisant de l'enfance, les adolescents répondent par une quête de plaisir et de sensations nouvelles parfois vertigineuse. Les jeunes consommateurs de substances psychoactives mettent ainsi à mal leur capacité à s'autonomiser, à se projeter et à s'estimer eux-mêmes. Cette situation est d'autant plus délicate lorsque ces jeunes doivent assumer des responsabilités de parents.

Les proches, les parents en particulier, se sentent alors désorientés et démunis. Trop longtemps considérés par les professionnels comme gênants dans le cadre de l'accompagnement et des soins, ils sont aujourd'hui perçus comme de possibles alliés, incontournables dans l'accompagnement et le soin de leur enfant.

Un accompagnement spécifique est également nécessaire pour les adolescents dont les parents présentent des consommations problématiques.

La Fondation de France a longtemps soutenu des actions de promotion de la santé menées auprès de publics jeunes, notamment ceux qui consomment, ponctuellement ou régulièrement, des produits pouvant nuire à leur santé. Pour la cinquième année consécutive, elle a choisi d'encourager les initiatives qui prennent spécifiquement en compte le désarroi des familles et la situation particulière de certains jeunes confrontés aux conduites addictives de leurs parents.

### Les publics visés par cet appel à projets

- les familles de jeunes consommateurs;
- les usagers jeunes parents en difficulté avec leurs propres consommations;
- les adolescents dont les parents présentent des consommations problématiques.

## Qui peut répondre ?

Les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs, les services hospitaliers proposant des consultations spécialisées, les maisons des adolescents, les espaces santé jeunes, les associations, ou tout autre organisme ayant une compétence en accompagnement thérapeutique, porteurs d'un projet d'aide à l'entourage des jeunes consommateurs de produits psychoactifs, aux adolescents de parents consommateurs, ou aux jeunes parents consommateurs.

## Quelles sont les initiatives concernées ?

Les projets recevables doivent concerner :

- **l'accompagnement thérapeutique des personnes :** consultations familiales, groupes psychoéducatifs, ou toute autre action à visée thérapeutique, ayant une fonction d'étayage, de mobilisation des compétences parentales ;
- **le renforcement des compétences des professionnels :** acquisition d'aptitudes complémentaires à leur formation principale, expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...



### Exemples d'initiatives soutenues en 2013

Mise en place d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ayant des parents hospitalisés dans des unités d'addictologie.

Renforcement des compétences des professionnels, en thérapie systémique, en addictologie, en psychodrame, etc.

Accompagnement familial des souffrances et difficultés liées aux conduites addictives des adolescents et/ou de leurs parents.

Supervision de soutien des professionnels en contact avec les familles.

## Les modalités de soutien

La subvention attribuée peut être annuelle ou pluriannuelle (maximum 3 ans), selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

## Critères de sélection

Les projets susceptibles d'être soutenus doivent :

- mobiliser les compétences nécessaires à tout accompagnement thérapeutique ;
- être élaborés à partir d'un diagnostic local, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes ;
- témoigner d'un bon ancrage territorial et d'une réelle volonté de collaboration avec les partenaires locaux ;
- être inscrits dans la durée ;
- être explicites sur les choix méthodologiques retenus pour la conduite du projet et son évaluation ;
- faire état des demandes de cofinancement en cours.

**Ne seront pas retenues les demandes concernant :**

- les charges récurrentes des structures ;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou d'information sur les dangers des produits ou conduites à tenir, auprès des jeunes ou des adultes qui les entourent ;
- la réalisation de projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou/et des jeunes eux-mêmes ;
- le financement d'initiatives déjà réalisées.

**Les groupes de parole, soulevant de nombreuses questions quant à leur mise en œuvre, ne seront pas soutenus en 2014.**

## Comment répondre ?

---

### ① Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée **le 14 mars 2014** au plus tard, en deux exemplaires par mail et par voie postale au siège de la Fondation de France, à Paris.

Cette lettre-type est téléchargeable sur

**[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)**

(rubrique *Trouver un financement*).

Les demandeurs seront informés par courrier des résultats de la présélection.

### ② Dossier de demande de subvention

**Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner.** Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, il devra parvenir **le 16 mai 2014** au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris.

### ③ Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire **début octobre 2014**. La décision sera communiquée par courrier postal.

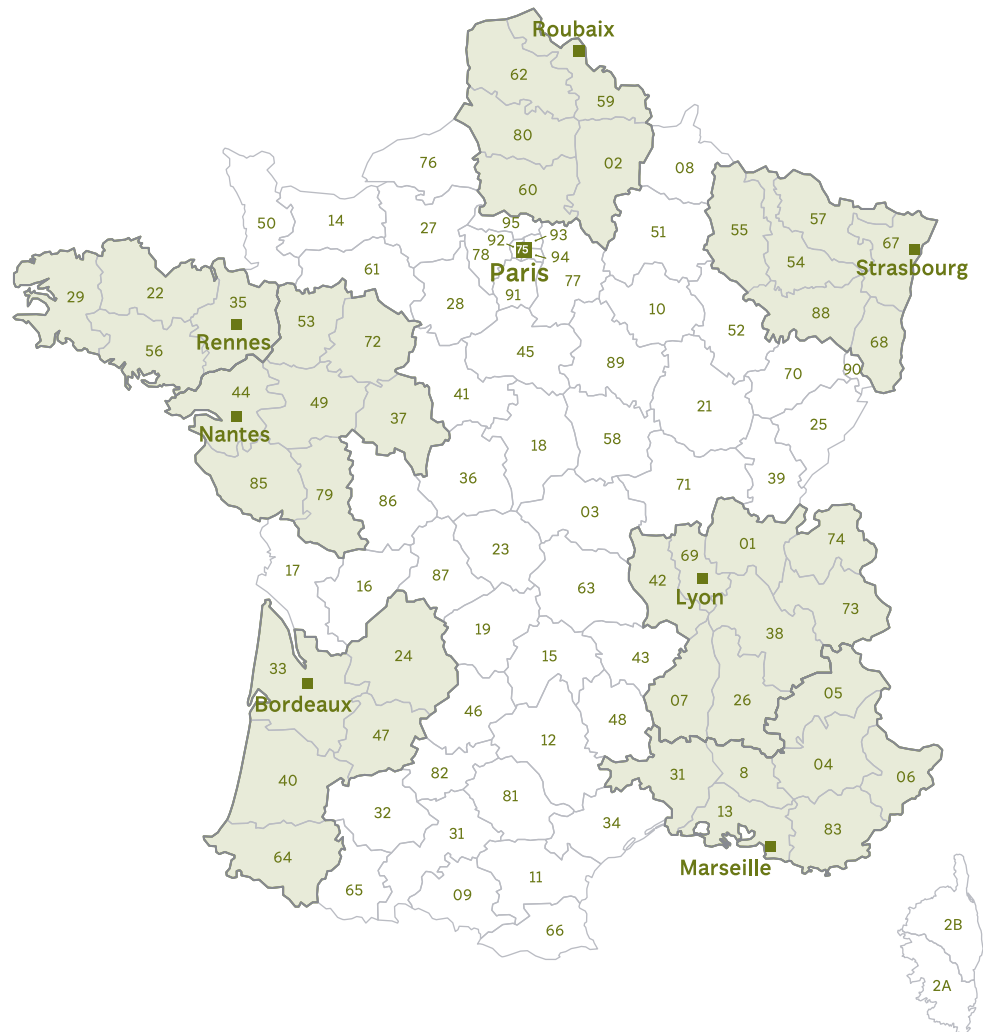
Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La fourniture d'un budget détaillé du projet est OBLIGATOIRE. Les demandes de financement de formations doivent être accompagnées du contenu détaillé de la formation, de précisions relatives aux compétences de l'organisme formateur et d'un devis.

Les modalités de participation et annexes attendues sont précisément indiquées sur les documents de candidature. Merci de vous y référer.

Cet appel à projets est organisé en étroite collaboration avec les sept délégations régionales de la Fondation de France. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à les contacter si votre projet se déroule sur leur territoire (voir carte). Sinon, adressez-vous au siège de la Fondation de France.

# Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Roubaix, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



## France (hors délégations)

Programme Santé des jeunes  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 44  
santedesjeunes@fdf.org

## Aquitaine

16 rue Montesquieu  
33000 Bordeaux  
Tél.: 05 56 52 03 07  
aquitaine@fdf.org

## Bretagne

8 rue du Pré Botté  
35000 Rennes  
Tél.: 02 99 38 24 22  
bretagne@fdf.org

## Lorraine-Alsace

10 rue Sainte-Marguerite  
CS 90012  
67083 Strasbourg cedex  
Tél.: 03 88 22 78 68  
lorraine@fdf.org

## Nord Pas-de-Calais Picardie

29 Grand'Rue  
59100 Roubaix  
Tél.: 03 20 11 80 90  
nord@fdf.org

## Pays de Loire

5 rue Columelle  
44000 Nantes  
Tél.: 02 51 83 20 70  
loire@fdf.org

## Provence - Côte d'Azur

42 rue Montgrand  
CS 20004  
13006 Marseille  
Tél.: 04 91 90 08 77  
provence@fdf.org

## Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon  
Tél.: 04 72 10 92 30  
rhone@fdf.org

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
Fax: 01 44 21 31 01  
fondationdefrance.org

Fondation  
de  
France